

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUILLET 2009

Présents

Mesdames Hélène CASTELLS, Isabelle COURBON,
Nicole MONNET, Geneviève QUERTAIMONT

Messieurs Patrick VIGNES, Jean Charles ROUMY, Bernard CAZAUX
Francis BRIULET, Pierre CASTEX, Claude DEJEAN,
Yves DE GINESTET, Yves LANSAC, Marc LEON.

Procurations

Danièle METAIS à Jean Charles ROUMY
Sylvie DALLOZ à Patrick VIGNES

Secrétaire de Séance

Hélène CASTELLS

ORDRE DU JOUR

Point 1 :

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 19 mars 2009

Point 2 :

Modifications budgétaires

Point 3 :

Lancement d'une consultation pour la Rénovation et la Mise aux Normes du Complexe Sportif

Point 4 :

Lancement d'une consultation pour la désignation d'une équipe de Maîtrise d'Oeuvre chargée de l'Aménagement du Cœur de Village et la Sécurisation de ses Accès

Point 5 :

Ecole Numérique Rurale

Point 6 :

Point sur le dossier « Centre Commercial CASINO »

Point 7 :

Questions diverses

La séance est ouverte à 20 heures 30

Point 1

- **Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 19 mars 2009**

Monsieur le Maire soumet, comme il se doit, à l'assemblée, le compte-rendu du Conseil Municipal du 19 mars 2009 qui a été adressé à chacun.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité, le compte-rendu du Conseil Municipal du 19 mars 2009.

Point 2

- **Modifications budgétaires Service Assainissement**

A la demande de Monsieur le Maire, Jean-Charles ROUMY présente dans le détail, au Conseil Municipal, un ensemble de décisions modificatives, à savoir :

Désignation des articles			
Numéro	Libellé	Recettes	Dépenses
777	Quote-part subvention	1700.00	
681	Dot amortissement		1700.00
651	Redevance		1.00
673	Titres annulés		-1.00
1391	Subv investissement / Amortissement		1700.00
28158	Amortissement immobilisations	1700.00	
	TOTAL	3400.00	3400.00

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal votent, à l'unanimité, cette modification budgétaire.

Point 3

- **Lancement d'une consultation pour la Rénovation et la Mise aux Normes du Complexe Sportif**

Monsieur le Maire propose de faire un point sur le dossier de Rénovation du Complexe Sportif, et rappelle notamment que les travaux, dont l'estimation prévisionnelle avait été fixée à 52 812 € HT, ont fait l'objet d'une demande de subvention par l'intermédiaire du F.A.R.

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal que l'opération allait être engagée sur ces bases, lorsque s'est révélé un certain nombre de problèmes liés en particulier à la présence d'amiante dans les plafonds, qui a conduit à confier au Cabinet SETES une étude de faisabilité, compte tenu de l'ampleur plus importante des travaux à prendre en compte.

Monsieur le Maire propose aux Membres du Conseil Municipal de prendre connaissance du contenu de cette étude devant permettre le lancement de la consultation, étant précisé que l'enveloppe prévisionnelle de l'opération étant désormais de **200 000 € TTC**, des financements complémentaires ont été sollicités auprès de l'Etat, en particulier en matière de D.G.E.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, d'habiliter Monsieur le Maire à lancer la consultation des entreprises sur ces bases, et à signer les marchés correspondants.

Point 4

- **Lancement d'une consultation pour la désignation d'une équipe de Maîtrise d'œuvre chargée de l'Aménagement du Cœur du Village et la Sécurisation de ses Accès**

Monsieur le Maire, après avoir rappelé l'historique du dossier, présente dans le détail le projet intitulé « Aménagement du Cœur du Village et Sécurisation de ses Accès », et une lecture commentée du programme est effectuée, ainsi que de la fiche financière de l'opération dont l'enveloppe est estimée à 3 000 000 € TTC.

Ces éléments devant servir de base à la consultation à lancer pour la désignation d'une Equipe de Maîtrise d'Oeuvre, un large débat s'instaure, auquel participe l'ensemble des Membres présents.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité :

- **d'une part, d'approuver le programme d'Aménagement du Cœur du Village et de Sécurisation de ses Accès, ainsi que son enveloppe financière prévisionnelle d'un montant de 3 000 000 € TTC,**
- **d'autre part, d'habiliter Monsieur le Maire à lancer la consultation pour la désignation de l'Equipe de Maîtrise d'Oeuvre qui sera chargée de cette opération,**
- **enfin, d'habiliter Monsieur le Maire à procéder à la signature du contrat avec le Maître d'Oeuvre qui sera retenu à l'issue de la consultation.**

Point 5

- **Ecole Numérique Rurale**

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal que la commune, en étroite collaboration avec le Directeur de l'Ecole Primaire, a participé à un avis d'appel à candidatures lancé par l'Inspection Académique, intitulé « Ecole Numérique Rurale », dans la perspective de pouvoir doter l'école d'un tableau interactif et d'un vidéo-projecteur, ainsi que d'un ordinateur portable pour l'équipe pédagogique, et de 8 ordinateurs pour les élèves, le projet présenté ayant été dimensionné au regard de la taille et des effectifs de l'école.

Monsieur le Maire fait part aux Membres du Conseil Municipal que, par lettre en date du 17 juin dernier, l'Inspecteur d'Académie a informé la commune que sa candidature, concernant le programme en faveur du développement des Ecoles Numériques Rurales, avait été retenue et que ce dossier serait subventionné de la façon suivante :

- Montant des dépenses12 500 € TTC
- Subventions..... 9 000 € TTC

(Versement de 80 % de la subvention, soit 7 200 € TTC à la signature de la Convention, le solde à réception de la facture acquittée)

Les Membres du Conseil Municipal se réjouissent de cette opération et de la réponse réservée par l'Inspecteur d'Académie à la candidature de la commune qui avait à cœur de participer à ce Plan de Développement du Numérique, qui doit permettre de donner à chaque élève des chances identiques d'acquérir les apprentissages fondamentaux, en intégrant la maîtrise des techniques d'information et de communication.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité :

- **d'une part, d'habiliter Monsieur le Maire à signer cette Convention,**
- **et d'autre part, d'autoriser Monsieur le Maire à passer la commande, correspondant à l'achat des équipements, à la Société E.S.I. qui a remis une offre d'un montant de 10 433,50 € HT.**

Point 6

- Point sur le dossier « Centre Commercial CASINO »

Monsieur le Maire procède à un point complet du dossier concernant le Centre Commercial CASINO, à travers notamment le rappel des grandes étapes des travaux engagés au niveau du Grand Tarbes, concernant les questions d'urbanisme commercial liées en particulier au projet d'Aménagement de la ZAC Séméac-Soues.

A l'occasion du débat qui s'instaure, Monsieur le Maire revient notamment sur les difficultés rencontrées pour ramener la surface commerciale du projet de Séméac-Soues de 90 000 m², qui serait désastreuse tant pour GEANT CASINO, que pour LECLERC d'Orleix, mais également pour le centre-ville, à une surface qui permettrait à la fois d'avoir le moins d'impact possible sur l'existant, et de pérenniser sur l'agglomération les emplois industriels liés à l'usine ALSTOM.

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal de la décision, après avoir étudié la possibilité de son transfert, du GROUPE CASINO de se fixer définitivement à Laloubère, et de procéder à la modernisation du site.

Monsieur le Maire indique également que les représentants de CASINO viendraient présenter leur projet à l'occasion d'un prochain Conseil Municipal, en présence notamment du Président du Grand Tarbes.

Le Conseil Municipal prend note.

Point 7

- **Questions diverses**

➔ **Mise en œuvre du Plan Communal de Sauvegarde**

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal que, dans le cadre de la Mise en œuvre du Plan Communal de Sauvegarde, il appartient à la commune de désigner un représentant pour la Sécurité Civile et un autre pour la Sécurité Routière.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité de désigner ses représentants, à savoir :

Sécurité Civile

Monsieur Yves DE GINESTET

Sécurité Routière

Monsieur Francis BRIULET

➔ **Demande formulée par Madame Nathalie SONZOGNI concernant le Columbarium**

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal du souhait de Madame Nathalie SONZOGNI dont les cendres de son époux, le Capitaine Patrice SONZOGNI, décédé dans un attentat en Afghanistan, ont été déposées dans un emplacement réservé au Columbarium de la commune, de pouvoir disposer, de chaque côté, d'un peu plus de place.

Considérant le caractère exceptionnel de la situation et de la demande, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'octroyer, à titre gratuit, à Madame Nathalie SONZOGNI, les deux emplacements situés de part et d'autre de celui de son époux.

➔ **Personnel Communal**

A la demande de Monsieur le Maire, Jean-Charles ROUMY évoque plusieurs dossiers :

- *Reprise à temps partiel thérapeutique*

Il est décidé de répondre favorablement à la demande de Madame Michèle FOURCADE qui a fait part de son souhait de bénéficier des dispositions prévues pour une reprise, à temps partiel thérapeutique, du travail.

- ***Temps partiel pour élever un enfant***

Il est décidé de répondre favorablement à la demande de Madame Mélanie MARQUE qui a fait part de son souhait de bénéficier d'un temps partiel pour élever un enfant.

- ***Avis d'appel à candidatures***

Sur une cinquantaine de candidatures reçues en Mairie pour le poste d'Assistante, il sera procédé à une sélection de 5 d'entre elles qui seront auditionnées fin août / début septembre, avec comme perspective d'embauche fin octobre / début novembre.

- ***Equestria***

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal que, dans le cadre de la 15^e édition d'EQUESTRIA, sera organisé le samedi 1^{er} août prochain le passage, dans Laloubère, d'une véritable manade camarguaise composée d'une trentaine de juments et poulains.

- oOo -

L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 22 h 30.

- oOo -